

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2005/2549(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le soixantième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale en Europe (8 mai 1945)		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
11/05/2005	Débat en plénière		
12/05/2005	Résultat du vote au parlement		
12/05/2005	Décision du Parlement	T6-0180/2005	Résumé
12/05/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2549(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0290/2005	11/05/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0180/2005 JO C 092 20.04.2006, p. 0301-0392 E	12/05/2005	EP	Résumé

Résolution sur le soixantième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale en Europe (8 mai 1945)

Le Parlement européen a adopté par 463 voix pour, 49 voix contre et 33 abstentions, une résolution sur le 60^{ème} anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale en Europe (8 mai 1945).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, IND/DEM et UEN.

Le Parlement européen souligne combien il importe d'entretenir la mémoire du passé, car il ne peut y avoir de réconciliation sans vérité et sans mémoire. Il souligne, dans le même temps, que seule une Europe forte peut offrir les moyens de surmonter les atrocités du passé.

Reconnaissant le lourd tribut offert par ceux qui ont combattu contre la tyrannie, il renouvelle son engagement en faveur d'une Europe pacifique et prospère, fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme. Il invite notamment tous les pays à ouvrir leurs archives relatives à la deuxième guerre mondiale.

Le Parlement confirme son unité face à tout régime totalitaire, quelle que soit sa conviction idéologique. Il se félicite de cette occasion pour commémorer cet anniversaire avec des membres élus originaires des vingt-cinq États membres, événement qui démontre l'union toujours plus étroite des nations et des citoyens qui ont surmonté les divisions entre agresseurs et victimes et entre vainqueurs et vaincus.

Le Parlement se félicite également du fait que les États et peuples d'Europe centrale et orientale puissent désormais jouir eux aussi de la liberté et du droit de déterminer leur destin après tant de décennies sous domination ou occupation soviétique ou sous le joug d'autres dictatures communistes. Il se félicite en outre de l'unification de l'Allemagne et du fait que dix des États d'Europe centrale et orientale aient rejoint ou s'appêtent à rejoindre bientôt l'Union européenne.

Le Parlement souligne par ailleurs que le processus d'intégration européenne a contribué à venir à bout de la quasi-totalité des dictatures de l'après-guerre sur le continent européen, tant dans les pays d'Europe centrale et orientale qu'en Espagne, au Portugal et en Grèce. Ce processus d'intégration et le développement de l'Union européenne en tant que modèle de paix sont le résultat de la libre décision du peuple de déterminer son propre destin et de s'engager dans un avenir partagé.

Le Parlement déclare enfin qu'aucun pays, conformément aux accords d'Helsinki, n'a le droit de décider du destin d'un autre.